



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 31 JANVIER 2012

L'ordre du jour de ce Comité Technique comportait :

- ① Approbation des PV des comités techniques des 19 mai et 9 juin 2011.
- ② Ponts naturels 2011.
- ③ Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Tournay.
- ④ Point d'étape sur la mise en place de Chorus trajectoire comptable.

A la demande de la CGT, les points suivants avaient été inscrits à l'ordre du jour :

- ⑤ Conditions d'intervention des cadres C des secteurs d'assiette du SIP de Tarbes dans le cadre du traitement du « gracieux ».
- ⑥ Bilan du PRS.
- ⑦ Mise en place des organigrammes fonctionnels.
- ⑧ Aménagement du pôle pilotage et ressources au 2^{ème} étage de la DDFIP.
- ⑨ Insertion dans le règlement intérieur des horaires variables de la note du DDFIP du 22 septembre 2011 relative aux modalités de décompte du temps de trajet pour mission ou formation.
- ⑩ Fixation du calendrier de travail relatif aux conséquences en termes d'emplois du transfert aux SIE des dépenses sans ordonnancement et du recouvrement de la contribution économique territoriale.

L'ensemble des documents de travail relatifs à ce Comité Technique sont consultables sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1127>

En préambule, la CGT a souhaité revenir sur le déroulement du Comité Technique emploi du 12 janvier 2012.

Lors de ce comité, la situation des SIP /SIE de Lourdes et de Lannemezan avait été longuement débattue et suscité des échanges des plus véhéments.

En effet, compte tenu des vacances d'emplois de catégorie C au Centre des Finances de Lourdes, la Direction avait détaché deux agents C du SIP de Tarbes à Lourdes, en septembre 2011, sur la base du volontariat.

A cette date, la Direction avait motivé sa démarche en se basant sur le TSM (devenu depuis TAGERFIP) qui « *révéla*t » selon les dires directionnels un sureffectif à Tarbes.

Elle a décidé, à présent, de rapatrier sur Tarbes l'un des deux agents C détaché initialement et d'affecter l'EDRA de catégorie B en poste à Lannemezan au SIP de Lourdes.

Bien qu'étant consciente que TSM, MAGERFIP, TAGERFIP, sont autant de constructions théoriques totalement détachées des conditions effectives d'exercice des missions (*en 2011 la répartition des emplois dans le département ne résulte d'aucun recensement même des plus basiques*) et ce, aussi bien à Tarbes, qu'à Lourdes et Lannemezan, la CGT s'est étonnée que la mesure engagée en septembre 2011 soit devenue caduque en janvier 2012.

Tarbes, le 8 février 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
Centre des Finances Publiques de Tarbes
1 boulevard du maréchal Juin
65 023 Tarbes cédex 9
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>

cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr

Elle a réitéré sa demande du 12 janvier visant à maintenir la situation en l'état, même si elle était insatisfaisante, au niveau des SIP de Lourdes et de Lannemezan.

La Direction a indiqué qu'elle acceptait uniquement de reporter au 15 avril 2012 sa décision initialement prévue en février.

La CGT a alerté la Direction sur les difficultés que ne manquerait pas de rencontrer le SIP/SIE de Lannemezan du fait des mouvements de personnel annoncés, qui en outre ne répondront pas aux besoins réels de Lourdes.

La CGT a par ailleurs dénoncé des méthodes directionnelles en matière de gestion du personnel qui ne préfigurent rien de bon. Consciente que le niveau de suppressions d'emplois devient ingérable, la Direction n'hésite plus à susciter des demandes de mutation au nom de la gestion de la pénurie.

Ainsi les difficultés de l'accueil au SIP de Lourdes ont conduit le Directeur à préfiguré le départ imminent d'un agent de la trésorerie de Luz Saint Sauveur au SIP de Lourdes alors qu'il n'en faisait pas la demande.

La CGT a clairement indiqué qu'elle ne laisserait pas la Direction s'engager sur ce terrain. Le mouvement reste donc à l'état de préfiguration directionnelle, mais la vigilance reste aussi de mise.

③ Approbation des PV des réunions des 19 mai et 9 juin 2011 : PV approuvés à l'unanimité mais les organisations syndicales ont déploré que ceux-ci ne soient soumis aux représentants que 7 mois après la tenue des réunions.

② Ponts naturels 2011 :

La direction proposait initialement les 4 ponts suivants : 7 mai, 2 novembre, 24 et 31 décembre 2012.

La CGT avait consulté les agents du département (95 réponses) sur la question.

Il ressortait de cette consultation la volonté de privilégier le calendrier scolaire pour le mois de mai 2012 (ponts du 1^{er} mai et de l'ascension dans le primaire et le secondaire actés par le rectorat).

De plus, le choix du pont du 7 mai paraissait particulièrement inopportun en période électorale.

Ponts finalement retenus par la Direction : **30 avril, 18 mai, 24 et 31 décembre 2012.**

Les organisations syndicales se sont abstenues, rappelant que la fixation obligatoire de ces prises de congés pouvait s'avérer problématique notamment pour les agents disposant d'un régime ARTT à 37 heures ou 37 h 30.

③ Horaire de fermeture l'après-midi avancé à 16 H 30 au lieu de 17 H 00 à la trésorerie de Tournay approuvée à l'unanimité :

④ Chorus Trajectoire comptable :

La CGT avait demandé la nomination en qualité d'experts de trois agents issus de services directement concernés par la mise en place de Chorus Comptable (service comptabilité de la Direction, recouvrement produits divers et dépôts de fonds) (*liste de services qui n'est bien entendu pas exhaustive*) .

La CGT a rappelé qu'elle avait alerté et prévenu la DGFIP au niveau central. Agents et organisations avaient exprimé plus que des réserves sur la bascule de la comptabilité Etat dans CHORUS au 1er janvier 2012.

La Direction a répondu qu'un dispositif de soutien aux services comptabilité a été engagé à l'échelle nationale : présence durant les trois premiers mois de l'année d'un IP auditeur gestion publique et d'un assistant de Cap Gémini.

A ce titre la CGT a rappelé que le déploiement de Chorus a déjà coûté 1,3 milliards d'euros et que des rapports parlementaires font déjà état de l'incapacité pour l'Etat à sortir une comptabilité digne de ce nom en 2012.

La CGT a également rappelé que les services de la DGFIP paient au prix fort l'externalisation constante des prestations informatiques (Hélios, Copernic, Chorus...).

Aucune réponse n'a par ailleurs été donnée quant au coût de la prestation Cap Gémini sur le 1^{er} trimestre 2012.

En tout état de cause et au vu de ce qui se passe dans les services aujourd'hui, il nous semble toujours que la décision de basculer était prématurée et que les agents le savaient bien. Tout n'était pas prêt pour que cela se passe dans des conditions optimales.

L'absence de considération de la situation et l'absence de réelle préparation entraînent aujourd'hui de lourdes conséquences sur les services comptabilités des DDFIP et sur les conditions de travail des agents. Cela n'est pas non plus sans conséquences sur les postes comptables, qui s'ils n'utilisent pas CHORUS, en tant que tel, sont confrontés à des modifications d'outils pour s'y adapter qui ne sont pas sans créer à leur tour de nombreux problèmes.

Le premier problème, c'est donc bien le manque de préparation et les commentaires des 3 agents appelés à siéger à la demande de la CGT ont été particulièrement éclairants en la matière. Tout est à faire en matière d'organisation des services, et cela est ressenti comme n'ayant pas été réellement mesuré par la direction générale.

En effet, les schémas comptables, malgré une diminution de près de la moitié des comptes du plan comptable de l'Etat (PCE) sont compliqués. Là où il fallait précédemment une seule écriture, c'est aujourd'hui 3 ou 4 écritures qu'il faut passer. Cela complique la saisie, les

restitutions, le suivi des comptes...Concernant les avis de règlements, les choses se compliquent aussi, avec un ralentissement énorme à la réception et à l'envoi de ces avis. Les applications PSCD, le traitement des flux de travail ne sont pas ergonomiques. Ils multiplient les écrans et les zones de saisie..

En gros, l'ergonomie générale est peu attractive. Trop souvent, les zones de saisie essentielles sont difficiles d'accès, ou apparaissent cachées. Beaucoup d'opérations ne peuvent plus être passées en chaîne mais nécessitent des saisies répétées de masques de base.

Les durées d'ouverture des sessions CHORUS ne sont pas satisfaisantes : coupure de l'accès bien trop rapide, avec de nouvelles connections à répétition. Se rajoute, un manque d'efficacité dans la communication et l'assistance.

Les « assistants » de Cap Gémini (dont le coût reste un mystère) n'ont pas la formation adaptée et nécessaire pour les besoins et les demandes.

Se rajoute à cela, la question des habilitations mal gérées, pas assez nombreuses y compris pour la consultation.

La réponse de la Direction sur la question est que pour être habilité il faut être formé.

Le seul problème c'est que les prochaines formations sont prévues en Mars ! En attendant, comment font les agents pour passer les flux comptables ? Enfin, des problèmes techniques bloquent le flux en provenance des SIP et des trésoreries fonctionnant sous DDR3.

Résultat des courses : les agents voient leur charge de travail augmenter de façon importante dans cette improvisation générale, suscitant interrogations, tensions, dégradation des conditions de travail. Tout cela se soldant par une démoralisation et une démotivation générale des agents.

⑤ Conditions d'intervention des cadres C des secteurs d'assiette du SIP de Tarbes dans le cadre du traitement du « gracieux ».

Les documents de travail sont consultables sur notre site internet (voir adresse en 1^{ère} page). La CGT qui s'était déjà exprimée sur la question (article: <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1083>), a tenu à rappeler que les difficultés rencontrées pour la gestion du gracieux reposent en grande partie sur la suppression d'un emploi B par secteur. Le résultat était prévisible ; avec un B par secteur, ces derniers se retrouvent en difficulté. Pour autant, les agents C qui supportent essentiellement le poids des suppressions d'emplois se refusent à être une fois de plus la variable d'ajustement bon marché (1 900 € de salaire en fin de carrière et un 8^{ème} échelon contingenté) Au-delà de cet exemple sur le gracieux, c'est toute la catégorie C qui est concernée. Aujourd'hui les C des SIP et le gracieux, demain quelle autre tâche pour les C des SIE, ceux des trésoreries, ceux des hypothèques etc... La CGT a également rappelé que les organisations syndicales attendent de la DGFIP des précisions et des compléments en matière de doctrines d'emplois

La Direction, après avoir livré son constat de la situation a indiqué qu'elle n'engagerait pas de processus de généralisation du traitement du gracieux au niveau des agents C des SIP.

⑥ Bilan du PRS :

Ce bilan avait été demandé par la CGT afin de cerner les besoins de renforcement en personnel, étant entendu qu'un PRS comme celui de Tarbes devait être créé avec 3 emplois filière fiscale et un emploi gestion publique. Il est composé actuellement de 2 agents filière fiscale et un agent gestion publique encadrés par un IDIV.

Compte tenu du nombre de dossiers dits actifs (267 – professionnels et particuliers - hors procédures collectives – 148 -) gérés au niveau du PRS le calibrage actuel du PRS semble suffisant.

Rappelons à ce titre que le service comptabilité des Hautes Pyrénées enregistre 4 demandes de mutation sur 7 agents. La Chef de service sera mutée au 1^{er} mars 2012 et sa remplaçante ne sera ni formée ni habilitée lors de sa prise de fonction.

Mais avec la bascule, ce sont aussi les postes qui rencontrent de réelles difficultés. Avec, CHORUS la nécessité d'une dématérialisation des envois des documents de liaison ou avis de règlement entre les postes et les services comptabilité des DDFIP, toutes sortes de problèmes sont apparues. Pièces justificatives incompréhensibles ou inexploitables, multiplication des sources pour retrouver le document et les pièces justificatives... Avec pour résultat pas d'avis de règlement pendant plus de 15 jours, des comptes d'attente à régulariser qui gonflent et des créanciers de l'Etat, des collectivités locales qui attendent dans une période économique difficile.

Dans un contexte où tous les services sont percutés par les suppressions d'emplois, cette situation est inacceptable. Les conséquences sur les agents, leur charge de travail, les conditions dans lesquelles ils l'exercent le sont tout autant.

La réponse de la Direction à la surcharge de travail : la fermeture de la DDFIP durant quatre demi-journées en février, ne répond pas aux problèmes et participe à la dégradation du service rendu à l'utilisateur.

A l'évidence les agents des services concernés ne peuvent se contenter de ce type de réponses. Pour la CGT, la prolongation de la mission de l'IP auditeur, si elle ne résoudra pas, loin de là, tous les problèmes est d'ores et déjà une nécessité impérieuse compte tenu du contexte du service à la DDFIP de Tarbes.

⑦ Mise en place des organigrammes fonctionnels.

La CGT s'était déjà exprimée sur les organigrammes fonctionnels (article : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article997>) et avait demandé pour ce Comité Technique à pouvoir procéder à un examen critique de ces derniers.

La Direction a indiqué que les organigrammes n'avaient pas vocation à être transmis aux représentants du personnel.

La CGT a néanmoins fait remarquer que ces organigrammes n'avaient pas été réalisés en concertation avec les agents dans bien des services alors que telle était leur vocation selon les instructions de la DGFIP.

De plus, la CGT a rappelé qu'il était incompréhensible de ne pas faire apparaître le calibrage théorique en emplois de chacun des services ainsi que les vacances d'emplois constatées.

Enfin, et malgré les dénégations de la Direction, la CGT a réitéré ses inquiétudes quant à l'utilisation qui pourrait être faite de ces organigrammes dans la campagne de notation et dans un contexte de généralisation à venir de la Prime de Fonction et de Résultat.

⑧ Aménagement du pôle pilotage et ressources au 2^{ème} étage de la DDFIP.

Une nouvelle fois la CGT fait le constat que lorsqu'il s'agit d'engager des travaux ayant des incidences sur l'installation des agents la Direction « oublie » allègrement de demander l'avis en amont de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité. **Pour l'aménagement du pôle pilotage et ressources les agents de service ont d'ores et déjà été cantonnés dans un local sans fenêtre ni ventilation.**

La CGT a saisi l'IHS et demandé à ce que le prochain CHSCT traite de la question. Elle forme également le souhait que la direction se livre à des exercices de mémoire (astuces mémo techniques ou autres) pour éviter à l'avenir tout oubli accidentel en la matière.

⑨ Insertion dans le règlement intérieur des horaires variables de la note du DDFIP du 22 septembre 2011 relative aux modalités de décompte du temps de trajet pour mission ou formation.

La CGT a rappelé à la Direction qu'en matière de décompte du temps de travail elle n'appliquait pas le droit, et notamment pas les dispositions de l'article 3 du décret du 25/08/2000 relatif au temps de repos minimum de onze heures entre deux journées de travail. **Elle a indiqué que tout accident de travail ou de trajet subi par un agent dont le temps de repos minimum légal n'aurait pas été respecté engageait la responsabilité du directeur pour faute inexcusable.**

Elle a demandé à ce que la note directionnelle du 22 septembre 2011 (accessible sur le site de la CGT : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1127>) soit complétée en conséquence.

Par ailleurs, et afin d'éviter que ces dispositions ne soient perdues de vue, la CGT a demandé à ce qu'elles soient inscrites au règlement intérieur du temps de travail et des horaires variables.

Cette proposition a été votée à l'unanimité par les représentants du personnel mais la Direction s'est refusé à engager la procédure de rectification du dit règlement. La CGT a indiqué qu'elle renouvellerait sa démarche car, jusqu'à preuve du contraire, la modification du règlement intérieur des horaires est bien de la compétence des comités techniques.

Pour ne pas en rester là, la CGT a demandé à ce que les dispositions de la note directionnelle du 22 septembre 2011 complétées des possibilités de récupération d'une demi journée pour tout agent rentrant de mission ou de formation à une heure lui empêchant de bénéficier des onze heures de repos soit portée au PV du Comité Technique du 31 janvier 2012.

Les dispositions de la note du 22 septembre 2011 reprennent les revendications légitimes des agents exprimées à l'issue des groupes de travail qui s'étaient réunis sur la question en 2011.

Nous vous rappelons que nous avons mis à la disposition de tous les agents une lettre type pour leur permettre de faire valoir leurs droits (http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/Lettre_type- Temps_de_trajet.pdf .)

Ceux-ci sont désormais reconnus officiellement, puisque portés au PV du Comité Technique du 31 janvier 2012.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute difficulté en la matière. La CGT va quant à elle s'efforcer de porter ce dossier au niveau central.

⑩ Le groupe de travail relatif aux conséquences en termes d'emplois du transfert aux SIE des dépenses sans ordonnancement et du recouvrement de la contribution économique territoriale devrait se réunir à compter de mai 2012. Il sera composé de la direction, de représentants du personnel et d'agents des services concernés.

Questions diverses : La CGT a demandé la réunion des élus en CAP locales au sujet de la procédure du Dernier Emploi Vacant pour les mutations des agents de catégorie C de la filière fiscale. Cette réunion se tiendra le jeudi 9 février et nous vous en rendrons compte.